

Exposé de Laurent Wehrli, président de CURAVIVA Suisse

Comme l'a souligné ma collègue, la conseillère nationale Marianne Streiff, le Plan d'action CDPH n'est qu'un premier pas. Oui, Mesdames et Messieurs, elle a parfaitement raison: le travail proprement dit ne fait que commencer!

La phase de mise en œuvre a déjà été lancée. J'ai aujourd'hui le plaisir de vous proposer un premier aperçu des travaux et projets qui seront lancés, cette année, par INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse.

- Le projet partiel «Coordination latine»: il s'agit d'un projet commun avec l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP). Ce projet vise à déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CDPH chez les fournisseurs de prestations en Suisse romande.
- Le groupe de travail «Prestations ambulatoires»: il met l'accent sur la diversification des modèles d'accompagnement (d'assistance) existants.
- Laboratoire de recherche «Formation inclusive»: une première manifestation sur ce thème est déjà prévue au printemps 2019.
- Approfondissement de la collaboration avec les organisations de personnes en situation de handicap, afin de développer les activités de lobbying autour de la teneur de la CDPH.
- Cercles de soutien pour personnes avec des handicaps complexes
- «Outils pour l'autocontrôle»: un projet partiel destiné à soutenir les fournisseurs de prestations pour la mise en œuvre de la CDPH.
- Le groupe de travail «Modèles de financement»: il a pour tâche d'élaborer des modèles de financement modifiés pour les fournisseurs de prestations.
- Enfin, les plans d'action des institutions qui participent au projet partiel régional de St-Gall et d'Appenzell seront également disponibles d'ici à l'été 2019.

Les résultats de ces travaux seront également mis à disposition d'un large public sur le site Internet consacré au Plan d'action.

Le Plan d'action est prévu sur cinq ans. A la fin de la prochaine législature, en automne 2023, nous ferons le bilan des objectifs atteints et de ce qui reste encore à faire. **Un monitoring indépendant contrôlera périodiquement la progression de la mise en œuvre du Plan d'action.** Comme déjà lors de l'élaboration du Plan d'action, nous ne craignons pas les regards critiques sur notre travail. Le conseil consultatif de monitoring est constitué d'expertes et d'experts de ce domaine, de représentantes et de représentants d'organisations de personnes en situation de handicap, de la Confédération et des cantons ainsi que de nos propres membres et des fournisseurs de prestations pour personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, le conseil consultatif n'agira pas seulement en tant qu' «instance de contrôle», mais aussi et surtout en tant que donneur d'impulsions pour la suite de la mise en œuvre.

Si vous étudiez notre Plan d'action CDPH, vous constaterez sa grande diversité thématique et son haut niveau de détail. Ce Plan d'action constitue ainsi une condition préalable importante **pour redéfinir le rôle et les tâches des fournisseurs de prestations pour personnes en situation de handicap**. Par ailleurs, **ce Plan d'action peut également apporter une contribution pour la réorientation de la politique suisse pour les personnes en situation de handicap**. Comme l'ont déjà souligné mes précédents conférenciers, ce Plan d'action s'adresse à plusieurs acteurs: la Confédération et les cantons en tant que responsables d'une politique cohérente pour les personnes en situation de handicap, mais aussi les partenaires sociaux, qui ont un rôle déterminant à jouer pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Les organisations de personnes en situation de handicap ainsi que les auto-représentantes et les auto-représentants occupent également une place importante. Eux aussi doivent apporter leur contribution à la mise en œuvre de la CDPH.

Permettez-moi de dire un mot sur la responsabilité de la politique et l'actualité politique. Le projet de développement de l'AI est au programme de cette session. Un projet important! J'en appelle à mes collègues du Conseil national à prendre leurs responsabilités et à s'engager pour une meilleure intégration sociale des personnes en situation de handicap. Faisons ce pas responsable – ce pas en direction d'une société inclusive!

Avec le Plan d'action CDPH, INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse ont engagé un processus irréversible. Il est temps que les fournisseurs de prestations trouvent des conditions-cadres soutenant et favorisant des idées novatrices et intelligentes. Et surtout, il est grand temps pour un changement de paradigme à tous les niveaux. Car ce changement de paradigme est une condition essentielle pour nous rapprocher de l'objectif d'une société inclusive.